

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

POUR PLUS DE SPORT ET MOINS DE SUCRE - (N° 558)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC30

présenté par
M. Sother, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les effets des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur la pratique sportive, en particulier celle des jeunes jusqu'à 25 ans, sur l'accès à cette dernière, et sur la capacité d'accueil des équipements sportifs en France. Le rapport indique les disparités territoriales constatées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élan populaire pour les Jeux olympiques et paralympiques s'est traduit, sauf exception, par une hausse de 5 % à 15 % des inscriptions en club selon les disciplines. Parallèlement on constate des craintes de certaines fédérations et de clubs de ne pas être en capacité d'accueillir tous ces nouveaux arrivants.

Dans un contexte post-JOP, et alors que les Jeux ont suscité un véritable engouement populaire, le rapport a pour objet d'évaluer les effets des JOP sur la pratique sportive, et en particulier celle des jeunes, mais aussi de dresser un bilan capacitaire des équipements sportifs au sortir des Jeux.